

REPUBLIQUE DU NIGER

FRATERNITE- TRAVAIL- PROGRES

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

**Programme Décennal de Développement de
l'Éducation au Niger (PDDE)**

2^{ème} PHASE : 2008-2010

Composante : Accès

Version provisoire

TABLE DES MATIERES	
TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	4
I. Contexte	4
II. Contraintes majeures	6
III. Objectifs	8
3.1. Au préscolaire :.....	9
3.2. Au cycle de base I :.....	9
3.3. Au niveau du non formel :.....	9
IV. Les indicateurs	10
4.1. Au préscolaire.....	10
4.2. Au cycle de base I.....	10
4.3. Au non formel.....	10
V. Les axes stratégiques	10
SOUS PROGRAMME 1: ENSEIGNEMENT DE BASE 1	13
SOUS-COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DE L'OFFRE D'EDUCATION DU CYCLE DE BASE 1	14
Volet 1 : Recrutement et gestion du personnel enseignant	14
I. Contexte et Problèmes	14
II. Objectif du Volet	15
III. Stratégies opérationnelles	15
IV. Contenu du volet	16
V. Attributions et obligations des acteurs	19
VI. Programmation physique des activités	21
VII. Programmation financière (en milliers de FCFA)	22
Volet 2 : Infrastructures et Equipements Scolaires	23
I. Contexte et problèmes	23
II. Objectifs	24
III. Stratégies opérationnelles	24
IV. Programmation des infrastructures scolaires	25
V. Programmation financière (en milliers de FCFA)	26
SOUS-COMPOSANTE 2 : STIMULATION DE LA DEMANDE SOCIALE D'EDUCATION	27
Volet 1 : Sensibilisation et mobilisation sociale	28
I. Contexte et problèmes	28
II. Objectif	29
IV. Contenu du volet	29
V. Attributions et obligations des acteurs	32
VI. Programmation physique des activités	34
VII. Programmation financière (en milliers de FCFA)	35
Volet 2. Promotion de la scolarisation des filles	36

I. Contexte et problèmes	36
II. Objectif du volet	36
III. Stratégies opérationnelles.....	37
IV. Contenu du volet	37
V. Attributions et obligations des acteurs.....	41
VI. Programmation physique des activités	43
VII. Programmation financière (en milliers De FCFA).....	45
SOUS PROGRAMME 2 : EDUCATION NON FORMELLE.....	49
Sous-composante : Programmes d'alphabétisation et de formation	
des adultes.....	50
I. Contexte et problèmes	50
II. Objectifs de la sous-composante	50
III. Stratégies opérationnelles	50
IV. Contenu de la sous composante.....	51
V. Attributions et obligations des acteurs	53
VI. Programmation physique des activités	55
VII. Programmation financière (en milliers de FCFA).....	57
Budget total de la composante accès (en milliers de FCFA).....	60

INTRODUCTION

I. Contexte

En 2003, le Niger, en cohérence avec sa stratégie de réduction de la pauvreté et conformément aux engagements souscrits sur le plan international, a élaboré un Programme Décennal de Développement du secteur de l'Education (PDDE). Ce programme structuré autour de trois composantes (Accès, Qualité et Développement Institutionnel) vise l'universalisation d'un enseignement primaire de qualité et la réduction de moitié du taux d'analphabétisme à l'horizon 2015. Le processus de mise en œuvre du PDDE comporte trois phases dont la première couvre la période 2004-2007.

En matière d'accès, la première phase du programme visait les objectifs suivants :

- porter le taux brut de «pré scolarisation» de 1 % en 2002 à 2 % en 2007 ;
- porter le taux brut de scolarisation (TBS) de 41,7% en 2002 à 60% en 2007;
- porter le taux brut d'admission en 1ère année du primaire de 49,8 % en 2002 à 69 % en 2007;
- porter le taux brut de scolarisation en milieu rural de 38% en 2002 à 56 % en 2007;
- porter le taux brut de scolarisation des filles de 33,3% en 2002 à 56 % en 2007.
- Assurer l'encadrement de 360 000 apprenants à travers les structures d'éducation non formelle (centres alpha, CFDC, écoles coraniques rénovées, etc.).

Le bilan de la mise en œuvre fait apparaître les constats suivants par ordre et type d'enseignement :

- **Au préscolaire :**

Les effectifs du préscolaire sur la période **2003-2006** sont passés de 18 234 enfants à 24 287, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 10%. Cette progression est peu significative au regard des besoins. Ainsi, le taux brut de préscolarisation n'a cru que de 0,3 point pourcentage sur la période (passant de 1.1% à 1.4%). L'objectif visant à assurer la préscolarisation de 16942 élèves au public en 2006 n'a donc pas été atteint.

Les disparités de genre dans l'accès à ce sous secteur sont insignifiantes (49,8% de filles contre 50,2% pour les garçons).

La part du privé dans le sous secteur est toujours importante (30,5% des effectifs en 2006).

L'option retenue par le programme était la promotion du préscolaire en milieu rural à travers la création des centres d'éveil communautaires. Cependant, cette option ne s'est pas matérialisée dans les faits car ces centres ne représentent que 5,2% des effectifs en 2006. Le préscolaire demeure encore un phénomène essentiellement urbain (86% des effectifs en 2006).

- **Enseignement du cycle de base 1 :**

L'accès au cycle de base 1 est mesuré à travers le Taux Brut d'Admission (TBA) en Cours d'Initiation (CI) et le Taux Brut de Scolarisation (TBS).

En matière d'accès :

Sur la période **2003-06**, les effectifs d'élèves nouvellement recrutés au CI ont connu une progression moyenne de 7,4% par an ; passant de 242.000 élèves en 2003/04 à 279.000 élèves en 2006. Sur l'ensemble des trois années de mise en œuvre du programme, malgré les progrès enregistrés, les objectifs visés n'ont pas été atteints (59% de TBA en 2006 pour 63% attendus).

Les disparités de genre restent encore très fortes. Ainsi, on observe un écart de 16 points pourcentage entre garçons et filles (67% contre 51% en **2006**). Cet écart était de 17 points en 2003.

Les disparités entre régions demeurent aussi importantes. En 2006, hormis Niamey, l'écart entre la région ayant le taux d'accès le plus élevé (Tahoua : 64%) et celle ayant le taux le plus bas (Agadez : 48%) est de 16,3 points pourcentage.

On observe un écart de **38 points** pourcentage en faveur des zones urbaines (91% contre 53%). Cet écart connaît cependant une tendance à la baisse (41,3 points pourcentage en 2004).

En matière de couverture :

Durant la première phase du PDDE, malgré une augmentation significative des effectifs scolaires (857 592 en 2003 contre 1 126 075 en 2006), les performances enregistrées pour ce qui est de la couverture du cycle de base 1 ont été très modestes.

La participation des établissements privés et communautaires à l'effort de scolarisation est très modeste et n'a pas connu d'évolution significative. En 2006, ces établissements participaient respectivement à la scolarisation pour 4% et 0,77% des effectifs scolaires.

L'objectif visé de 57% de TBS en 2006 n'a pas été atteint. Ce taux est passé de 45.4% en 2003 à 54% en 2006, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 6,0% contre 8,2% entre 1998 et 2002.

En 2006, l'écart entre filles et garçons est de 19 points pourcentage en faveur des garçons (63% contre 44%). Cet écart a été constant sur toute la période de mise en œuvre du programme (écart de 19,2 points en 2004).

En 2006, sans compter la Communauté Urbaine de Niamey, l'écart entre la région ayant le taux brut de scolarisation le plus élevé (Dosso : 58%) et celle ayant le taux le plus faible (Zinder : 43%) est de 15 points pourcentage. Cinq régions sur huit ont des TBS inférieurs à la moyenne nationale (54%).

L'écart entre zones rurales et zones urbaines s'est réduit de manière significative, passant de 10 points en 2003 à 5 points en 2006.

- **Education non formelle**

Sur la période 2004-2006, pour une programmation de 270 000 inscrits attendus, 160 947 adultes se sont inscrits dans les centres d'alphabétisation, soit un taux de réalisation de 60%.

Les femmes, pour un effectif de 103 971, représentent 65% des inscrits, ce qui correspond au niveau attendu.

Le programme d'alphabétisation de 67 500 apprenants à travers les caractères arabes harmonisés (Ajami) n'a pas été effectif.

En ce qui concerne les Centres de formation en développement communautaire (CFDC), il était programmé la création 50 centres et le recrutement de 5.650 apprenants. Les objectifs n'ont été atteints ni en termes de création de centres ni en termes de recrutement d'apprenants.

II. Contraintes majeures

Malgré les progrès enregistrés, il ressort à l'analyse un faible niveau de performance du programme et ce dans toutes ses composantes. Des contraintes objectives ont entravé l'atteinte des objectifs escomptés. Il s'agit notamment :

- **Au niveau du préscolaire :**

Une des contraintes majeures au développement de l'éducation de la petite enfance, c'est l'absence d'une politique de promotion du sous secteur, ce qui

explique la modicité des ressources mobilisées et la faiblesse de l'offre notamment en milieu rural.

- **Au niveau du cycle de base 1**

Les principales contraintes relevées par rapport au développement du cycle de base 1 sont de deux ordres :

- **l'inefficacité de la gestion des ressources humaines**

L'analyse des données des recensements scolaires révèle une inefficacité dans la gestion des enseignants contractuels. L'option initiale qui a présidé à la mise en place de la politique de contractualisation est que l'enseignant contractuel doit être exclusivement un enseignant « craie à la main ». Or, en 2006, on dénombrait 19 319 enseignants contractuels dans les salles de classes, alors que les effectifs recrutés s'élevaient à 20 040 enseignants. Ceci signifie que 721 enseignants contractuels sont utilisés à des tâches autres que l'enseignement.

En outre, les problèmes liés au recrutement et à la gestion des enseignants contractuels à savoir les abandons de poste et le refus de servir dans certaines zones ont eu un impact négatif sur le niveau de scolarisation.

- **la faible stimulation de la demande sociale d'éducation**

La réussite de toute politique éducative repose principalement sur la nécessaire articulation entre offre et demande de scolarisation. Or, pendant la première phase du programme, l'approche a été de privilégier l'offre au détriment de la demande. Cette approche connaît des limites, « lorsque l'hypothèse implicite (qui valide le centrage sur l'offre) selon laquelle il existe une demande potentielle forte de scolarisation, n'est pas suffisamment vérifiée ».

Ainsi, le recrutement massif de contractuels de l'éducation et l'accélération du programme de constructions scolaires alors qu'aucune stratégie de stimulation de la demande n'est mise en place n'ont pas entraîné d'impact en terme de scolarisation effective et ont eu pour effets la baisse des niveaux d'encadrement (le ratio élèves/maître est passé de 44 à 40 entre 2003 et 2006).

En matière de scolarisation des filles, la non atteinte des objectifs visés est pour l'essentiel liée à la non prise en compte des principaux déterminants de la demande.

- **la faible articulation du développement des différentes composantes du cycle de base 1**

Une des caractéristiques de l'enseignement du cycle de base 1 est l'absence d'une stratégie cohérente de développement de l'ensemble de ses composantes (école

traditionnelle, franco-arabe, école bilingue et école spécialisée). Cette situation entrave le développement conséquent du sous secteur et ne favorise pas l'efficacité dans la gestion des ressources allouées.

- **Au niveau de l'Education Non Formelle**

Le bilan de la mise en œuvre de la première phase de ce sous programme a mis en évidence certaines contraintes objectives expliquant les faibles performances enregistrées:

- **l'absence d'une politique de promotion des langues nationales**

Le Niger compte officiellement de dix (10) langues nationales dont huit (8) sont utilisées dans le cadre de la formation des adultes. Des textes officiels ont fixé l'orthographe de ces langues. Mais dans les faits, la promotion de ces langues est confrontée à un certain nombre de contraintes objectives : (i) la non maîtrise de l'orthographe et de la transcription par les formateurs, (ii) la non utilisation de ces langues dans les actes officiels et (iii) le maintien du français langue officielle comme instrument de promotion sociale.

- **l'insuffisance des ressources mobilisées**

Le financement des programmes est assuré exclusivement par les partenaires techniques et financiers (98% des centres ouverts) et les collectivités territoriales.

- **L'absence de synergie dans les interventions**

La multiplicité et le manque de coordination des interventions entraînent l'absence de synergie nécessaire à la promotion du sous secteur et l'impossibilité pour la structure en charge de l'alphabétisation de maîtriser les effectifs inscrits à travers les différents programmes.

- **La non diversité de l'offre**

L'absence d'une diversification dans l'offre ne permet pas de répondre à la demande des groupes cibles concernés par ce sous programme.

III. Objectifs

L'objectif général visé par cette composante dans la deuxième phase du programme est de contribuer à l'amélioration de l'accès aux structures du préscolaire, à l'enseignement du cycle de base 1 et à l'éducation non formelle par un accroissement et une meilleure distribution de l'offre et la stimulation de la demande sociale d'éducation.

De manière spécifique il s'agira de :

3.1. Au préscolaire :

En matière de couverture

- porter le taux brut de «pré scolarisation» de 1,4 % en 2006 à 2,7% en 2010.

En matière d'équité

- porter les effectifs des centres d'éveil communautaires de 666 enfants en 2006 à 24 000 en 2010.

3.2. Au cycle de base I :

En matière de couverture

- porter le taux brut d'admission en 1^{ère} année du primaire de 59% en 2006 à **79%** en 2010 ;
- porter le taux brut de scolarisation (TBS) de 54% en 2006 à 75,5% (dont 10% dans les établissements bilingues Franco-Arabe) en 2010 ;
- porter la proportion des élèves des établissements privés et communautaires de 4.8% en 2006 à 6% en 2010.

En matière d'équité

- porter le taux brut d'admission des filles en 1^{ère} année du primaire de 51% en 2006 à **73%** en 2010 ;
- porter le taux brut de scolarisation en milieu rural de 52% en 2006 à **66%** en 2010 ;
- porter le taux brut de scolarisation des filles de 44% en 2006 à **63,3%** en 2010 ;

3.3. Au niveau du non formel :

- assurer la formation de 180 000 apprenants (dont 65% femmes) à travers les centres d'alphabétisation, à l'horizon 2010 ;
- encadrer 12 000 jeunes (9-15 ans) à travers des programmes spécifiques, à l'horizon 2010 ;
- former 30 000 membres des COGES.

IV. Les indicateurs

Les indicateurs suivants sont retenus pour mesurer la réalisation des objectifs de la composante.

4.1. Au préscolaire

- Taux brut de pré-scolarisation ;
- Nombre de structures d'éveil communautaires ;
- Nombre d'enfants inscrits.

4.2. Au cycle de base I

- Taux brut de scolarisation ;
- Taux d'admission au CI ;
- Taux brut de scolarisation en milieu rural ;
- Taux brut de scolarisation des filles ;
- Part des écoles communautaires ;
- Part du secteur privé.

4.3. Au non formel

- Nombre d'apprenants ;
- Nombre de jeunes encadrés à travers les programmes spécifiques ;
- Nombre de membres des COGES formés.

V. Les axes stratégiques

Pour l'atteinte des objectifs ci-dessus énoncés les stratégies suivantes seront mises en œuvre :

En matière de développement du préscolaire :

- (i) **adoption de la politique de Développement Intégré du Jeune Enfant (DIJE).** Un document national relatif au développement de la petite enfance a été élaboré par les différents départements ministériels en charge de la survie, de la protection et du développement de la petite enfance. Conformément au cadre d'actions du forum mondial sur l'Education Pour Tous (Dakar 2000), cette politique prône une prise en charge holistique de la petite enfance à travers un partenariat dynamique entre tous les intervenants. L'adoption de cette politique permettra au

MEN d'élaborer un document de stratégie pour la promotion des centres d'éveil de la petite enfance.

- (ii) **renforcement des structures en charge de la promotion des centres d'éveil de la petite enfance et de l'encadrement du personnel enseignant.** Il s'agira de doter toutes les régions du pays d'inspections de l'éducation de la petite enfance et de secteurs pédagogiques spécifiques au sous secteur. Ces structures seront chargées de la planification du développement des centres d'éveil et de la formation du personnel enseignant dans leurs circonscriptions respectives.

En matière de développement du cycle de base 1 :

- (i) **développer une stratégie efficace et efficiente de programmation des besoins du système en matière d'accès et de couverture:** la programmation du développement du système devra être désormais réaliste et prendre en compte les capacités du système et les moyens mobilisés. Elle devra en outre s'appuyer sur les besoins réels exprimés à partir d'un diagnostic établi au niveau local.
- (ii) **mettre en place un dispositif de stimulation de la demande sociale d'éducation :** il s'agit de responsabiliser les COGES et les équipes pédagogiques locales dans l'identification des contraintes à la scolarisation et l'amélioration du recrutement des élèves.
- (iii) diversifier l'offre d'enseignement du cycle de base 1 et assurer une harmonisation du développement de ses différentes composantes. Il s'agira entre autre :
- d'élaborer un plan de développement de l'enseignement bilingue Franco-arabe en cohérence avec le développement du sous secteur ;
 - d'adopter et mettre en œuvre la politique et la stratégie de développement des écoles privées et communautaires ;
 - d'intégrer les classes de la seconde chance dans la stratégie globale de développement du sous secteur.
- (iv) **améliorer le système de gestion du personnel enseignant:** il s'agira de finaliser et d'opérationnaliser la base de données, d'adopter et appliquer les textes en vue d'harmoniser les pratiques en matière de gestion du personnel enseignant, notamment les enseignants contractuels.

- (v) **réduire les coûts des infrastructures scolaires** : il s'agira de diversifier les types de constructions scolaires (durs, semi dur, matériaux locaux, ...) en vue de les adapter aux caractéristiques du milieu et à la capacité de mobilisation des ressources.

En matière de développement de l'éducation non formelle :

- (i) **finaliser et adopter le document de politique nationale de l'éducation non formelle** : le Ministère de l'Éducation Nationale a élaboré un document de politique de l'éducation non formelle. Ce document précise les options, orientations et stratégies pour le développement du sous secteur. Il propose en particulier la mise en place d'un fonds d'appui à l'éducation non formelle, ce fonds permettra d'améliorer le financement du domaine, de favoriser la coordination des interventions et de diversifier l'offre.
- (ii) **améliorer la stratégie du faire-faire** : la réussite de la stratégie du faire-faire suppose à la fois des opérateurs privés dotés des compétences requises et un dispositif efficace de suivi-évaluation. Aussi, il est prévu de renforcer les capacités des opérateurs privés, d'améliorer les moyens de fonctionnement des structures du non formel et de renforcer les compétences de l'encadrement dans le domaine de suivi-évaluation.

SOUS PROGRAMME 1: ENSEIGNEMENT DE BASE 1

SOUS-COMPOSANTE 1 : AMELIORATION DE L'OFFRE D'EDUCATION DU CYCLE DE BASE 1

Volet 1 : Recrutement et gestion du personnel enseignant

I. Contexte et Problèmes

En 1998, pour faire face à une forte demande de scolarisation dans un contexte de rareté de ressources, le Niger a adopté une nouvelle politique de recrutement du personnel enseignant : la contractualisation. Cette politique a permis d'enregistrer des progrès significatifs en matière de scolarisation. Le taux brut de scolarisation est passé de 30,4% en 1998 à 54% en 2006 ; soit un gain annuel moyen de 2,9 points pour cent contre moins de 0,5 point pour cent sur la période antérieure.

Cependant, cette politique a aussi engendré des problèmes de gestion des ressources humaines. L'audit sur la gestion des enseignants contractuels (2006) a mis en évidence des contraintes multiples dans la mise en œuvre de cette politique.

Les dysfonctionnements observés se traduisent notamment par :

- Des grèves perlées entraînant une diminution drastique du temps d'apprentissage des élèves ;
- Des abandons ou des refus de rejoindre des postes d'affectation ;
- L'utilisation des enseignants contractuels à des tâches autres que l'enseignement, etc.

Les principales insuffisances relevées dans le système de gestion sont relatives aux aspects suivants :

- l'inadéquation du cadre juridique servant de base à la gestion administrative des enseignants contractuels ;
- l'incohérence des modalités de recrutement de ces enseignants ;
- le manque de précision des responsabilités dans la conclusion du contrat de travail ;
- l'imprécision des conditions de rémunération et de prise en charge des accessoires de salaires et des frais de couverture sociale ;
- l'inexistence d'un plan de carrière ;

- l'insuffisance du suivi administratif, etc.

On observe par ailleurs, un surnombre d'enseignants titulaires dans les centres urbains et les structures centrales et déconcentrées du MEN alors que les zones rurales enregistrent un nombre élevé de postes vacants.

Pendant la deuxième phase de mise en œuvre du PDDE, l'amélioration du système de gestion des enseignants doit être l'axe stratégique d'intervention de cette sous composante afin de transformer les ressources mobilisées en scolarisation effective.

II. Objectif du Volet

Ce volet a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition du système éducatif un personnel enseignant de qualité et en quantité suffisante pour assurer l'encadrement de 44 000 enfants au préscolaire dont 24 000 dans les centres d'éveil communautaires et 1 730 000 élèves au cycle de base 1 ;
- Assurer une gestion efficace et efficiente du personnel enseignant.

III. Stratégies opérationnelles

o Au préscolaire

L'implication des communes rurales dans le processus de mise en place et de gestion de centres d'éveil communautaires ;

Le développement du sous secteur sur la période reposera pour l'essentiel sur la création des centres d'éveil communautaires en milieu rural. Pour réduire les coûts unitaires élevés de préscolarisation, le modèle retenu est un enseignement préscolaire de deux années comprenant une classe maternelle et une classe d'apprentissage.

Les communes rurales auront en charge la construction et l'équipement de la classe maternelle ainsi que le recrutement de la mère éducatrice chargée d'animer cette classe. Le Ministère de l'Education Nationale assurera la construction et l'équipement de la classe d'apprentissage et le recrutement de l'éducateur.

La stabilisation d'un modèle de centre d'éveil communautaire :

Au regard de la multiplicité des modèles de centres d'éveil communautaires variant en fonction des partenaires, il est prévu, au cours de la deuxième phase

de mise en œuvre du PDDE, la définition, l'expérimentation et la généralisation d'un modèle unique de ce type de structure.

- **Au cycle de base 1**

La responsabilisation des acteurs locaux dans la programmation des besoins du système en matière d'accès et de couverture

En matière de planification du développement du secteur, il est de tradition que l'identification des besoins et la répartition des enseignants se fassent au niveau de l'administration centrale. Une telle pratique a pour effet la non prise en compte des besoins réels ce qui contribue à l'explosion des écoles à cycles incomplets et aux recrutements différés.

L'expression des besoins en terme d'expansion du système doit désormais émaner de l'échelon local (communes pour les créations et directions scolaires et COGES pour les extensions). Les structures déconcentrées (SP, IEB, DREBA) seront chargées de la centralisation des besoins et le niveau central procédera aux arbitrages en fonction des ressources disponibles.

L'amélioration de la gestion des enseignants contractuels

La stratégie de stabilisation des enseignants contractuels s'effectuera à partir des dispositifs suivants : (i) l'élaboration d'un cadre juridique et l'application des textes réglementant la gestion de ce corps, (ii) la mise en place et l'opérationnalisation d'une base de données informatisée pour la gestion du personnel enseignant et (iii) la responsabilisation des COGES dans le suivi de l'assiduité des enseignants contractuels.

IV. Contenu du volet

Les stratégies décrites appellent la mise en œuvre des actions ci-après:

Action 1 : Recrutement de 812 éducateurs du préscolaire dont 719 pour les centres d'éveil communautaires

Sur la période 2008-2010, il est programmé un recrutement additionnel de 20 000 enfants au préscolaire. Pour assurer l'encadrement de ces enfants, 93 éducateurs seront recrutés sur la base d'un test parmi les enseignants titulaires du cycle de base 1. Les inspections en charge du préscolaire seront chargées de l'expression des besoins, la direction des ressources humaines de la centralisation des demandes et la direction de l'évaluation, des examens et concours de l'organisation du test de recrutement.

Pour les besoins d'expansion des centres d'éveil communautaires, 719 éducateurs et 719 mères éducatrices seront recrutés pour l'encadrement de 24 000 enfants. La direction en charge de l'éducation de la petite enfance devra élaborer un document de stratégie d'implantation des centres d'éveil communautaires. Les inspections du préscolaire seront chargées des activités de sensibilisation pour susciter l'adhésion des communes à l'initiative. Les mères éducatrices seront à la charge des communes qui détermineront en conséquence les modalités de leur recrutement et de leur rémunération. Les éducateurs sont à la charge de l'Etat et recrutés dans les mêmes conditions que ceux des établissements du préscolaire publics.

Action 2 : Recrutement de 12 088 enseignants contractuels au cycle de base1 dont 2 539 pour le franco arabe

Le recrutement des contractuels du cycle de base I s'effectuera sur la base d'un test ouvert aux jeunes de dix huit ans au moins titulaires du certificat de fin d'études d'école normale (CFEEN).

Les postes de recrutement sont ouverts au niveau des IEB en fonction de leurs besoins. Le test est organisé par la Direction Régionale de l'Education Nationale (DREN). Chaque DREN proclame les résultats de sa circonscription.

A l'issue du test de recrutement, les contractuels sont mis à la disposition des IEB qui les affectent dans les écoles. Avant sa prise de service, l'enseignant signe un contrat qui le lie au **COGES** de son école.

Le renouvellement du contrat est subordonné à une évaluation fondée sur (i) les rapports du personnel d'encadrement en ce qui concerne les aspects professionnels et (ii) l'évaluation du **COGES** en ce qui concerne les obligations du contractuel telles que définies dans les termes du contrat.

Action 3 : Recrutement de 6 534 enseignants titulaires pour les postes de directeurs d'école

L'option initialement retenue dans le cadre du PDDE c'est « le recrutement à la fonction publique de contractuels de l'éducation au prorata des départs à la retraite et des besoins de l'encadrement pédagogique ». Cependant, l'expansion rapide du système a entraîné le recrutement massif de contractuels de l'éducation aux postes de directeurs d'écoles (plus de 6000 en 2006), ce qui a affecté négativement la qualité du suivi administratif et de l'encadrement de proximité des enseignants.

Il s'agira pour la deuxième phase du programme de mettre en place un plan de

remplacement progressif des directeurs d'écoles contractuels par des fonctionnaires. Les inspections de l'enseignement de base et les DREN seront chargées de l'identification des besoins. Les modalités de recrutement de ces directeurs d'écoles seront définies de commun accord par le Ministère de l'Education Nationale et celui de la Fonction Publique et du Travail.

Action 4 : Révision des textes réglementant l'enseignement privé

La loi N° 98-12 du 1^{er} juin 1998, portant Orientation du Système Educatif Nigérien reconnaît en son article 3 l'Enseignement Privé comme partie intégrante du système éducatif nigérien. Or, il ressort à l'analyse du financement de la première phase du PDDE que l'Etat assure quasi exclusivement le financement de l'éducation au Niger. La part du privé et des écoles communautaires dans la scolarisation au cycle de base 1 est dérisoire (4,77% des effectifs scolarisés en 2006) au regard des pays de niveau comparable (plus de 14% des effectifs au Burkina et au Mali). Une telle situation, dans un contexte rareté de ressources et de forte pression de la demande sociale d'éducation risque d'hypothéquer les chances d'atteindre la scolarisation universelle à l'horizon 2015.

Des contraintes multiples entravent le développement de l'enseignement privé. Il s'agit entre autres de l'inadaptation des textes réglementaires et de la lourdeur des procédures administratives.

Il s'agira de réviser ces textes pour stimuler le développement de l'offre privée d'enseignement du cycle de base 1.

La DEB1, en collaboration avec la DLC, sera chargée de l'amendement des textes réglementaires et un atelier national sera organisé pour leur validation.

Action 5 : Organisation d'un forum national sur la problématique du développement de l'enseignement privé

Ce forum regroupera des représentants de l'administration centrale, des structures syndicales, de la société civile, des parents d'élèves, des fondateurs d'écoles privées, etc. L'objectif visé étant d'identifier les contraintes au développement du sous secteur et de proposer des mesures et stratégies en vue de son renforcement. La division de l'enseignement privé sera chargée de l'élaboration des TDR du forum et le secrétariat général de son organisation.

Action 6 : Adoption des textes réglementant les écoles communautaires

Les projets de textes, réglementant les écoles communautaires, ont été élaborés et validés. Ces textes devront être adoptés avant la fin de l'année 2007 et une table ronde sera organisée avec les partenaires intervenant dans le domaine en vue de l'élaboration d'un plan d'actions pour le développement de ces écoles.

Action 7 : Redéploiement des enseignants et encadreurs en surnombre

L'audit de la gestion des enseignants contractuels et le pointage physique du personnel enseignant effectué en avril 2007 ont tous mis en évidence une mauvaise gestion du personnel enseignant et d'encadrement. Cette mauvaise gestion se traduit notamment par : (i) la forte concentration du personnel d'encadrement dans l'administration centrale et les centres urbains alors que l'encadrement pédagogique sur le terrain est assuré pour l'essentiel par les conseillers pédagogiques faisant fonction ; (ii) une pléthore de postes vacants dans les zones rurales alors que dans les centres urbains on dénote une forte proportion d'enseignants en surnombre.

Cette situation explique pour une large part la faiblesse des performances du système en matière de couverture et de qualité.

Dès la rentrée scolaire 2007-2008, il sera procédé à l'identification des postes vacants dans les zones rurales et des enseignants et encadreur en surnombre dans les centres urbains.

Des textes seront pris pour la définition des normes en matière de personnels devant servir dans les structures du MEN (Administration centrale, DREN, Inspection, Secteur Pédagogique et Ecole).

Des instructions seront données à l'ensemble des responsables de ces structures pour l'application stricte des normes édictées. Les enseignants et encadreurs en surnombre seront redéployés sur le terrain.

L'Inspection Générale des Services sera chargée du suivi de l'application de ces instructions.

V. Attributions et obligations des acteurs

Acteurs	Attributions	Responsabilités
Recrutement de 812 éducateurs du préscolaire dont 719 pour les centres d'éveil communautaires		
IJE/CM	Gestion des établissements du préscolaire au niveau déconcentré	- Sensibilisation des communautés et des collectivités ; - Planification de l'implantation des établissements ; - Expression des besoins en éducateurs.
DRH	Gestion des ressources humaines du MEN	- Centralisation des besoins ; - Ouverture du concours de recrutement des éducateurs ;
DEEC	Organisation des évaluations et des examens et concours	Organisation du test de recrutement.
Recrutement de 12 088 enseignants contractuels au cycle de base1 dont 2 539 pour le franco arabe		

IEB	Gestion des établissements du cycle de base 1 au niveau déconcentré	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des besoins exprimés au niveau des écoles et des communes ; - Expression des besoins en enseignants ; - Affectation des enseignants dans les écoles.
DREN	Gestion de l'éducation au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des besoins au niveau de la région ; - Expression des besoins en enseignants de la région ; - Organisation du test de recrutement.
DRH	Gestion des ressources humaines du MEN	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des besoins ; - Ouverture du concours de recrutement des enseignants ;
DEEC	Organisation des évaluations et des examens et concours	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des épreuves du concours ; - Supervision du concours.
Recrutement de 6 534 enseignants titulaires pour les postes de directeurs d'école		
DRH	Gestion des ressources humaines du MEN	<ul style="list-style-type: none"> - Centralisation des besoins ; - Elaboration du plan de recrutement ;
IEB	Gestion des établissements du cycle de base 1 au niveau déconcentré	Expression des besoins en directeurs d'écoles.
DREN	Gestion de l'éducation au niveau régional	Centralisation des besoins en directeurs d'écoles au niveau de la région.
MEN	Conception et mise en œuvre de la politique nationale d'éducation	définition de commun accord avec le MFP/T des modalités d'organisation du concours de recrutement.
Révision des textes réglementant l'enseignement privé		
DEB1	Mise en œuvre de la politique de promotion de l'enseignement privé	<ul style="list-style-type: none"> - révision des textes réglementant l'enseignement privé ; - organisation de l'atelier de validation des textes amendés.
Organisation d'un forum national sur la problématique du développement de l'enseignement privé		
DEB1	Mise en œuvre de la politique de promotion de l'enseignement privé	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des TDR du forum ; - Organisation du forum.
Adoption des textes réglementant les écoles communautaires		
DEB1	Mise en œuvre de la politique de promotion de l'enseignement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la table ronde sur les écoles communautaires ; - Elaboration du plan d'actions - organisation de l'atelier de validation du plan d'actions
Redéploiement des enseignants et encadreurs en surnombre		
DGEB/DGENF/DLC	Coordination des activités des sous programmes	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des normes en matière de personnels des structures du MEN ; - Elaboration des projets de textes fixant les normes.
MEN	Conception et mise en œuvre de la politique nationale d'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Signature des textes fixant les normes.
IGS	Contrôle de gestion des services du MEN	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de l'application des normes.

VI. Programmation physique des activités

Actions	Activités	Période		
		2008	2009	2010
Recrutement de 812 éducateurs du préscolaire dont 719 pour les centres d'éveil communautaires	Identification des besoins en éducateurs			
	Centralisation des besoins			
	Organisation des tests de recrutement			
	Recrutement des éducateurs	45	553	214
	<i>dont centres d'éveil communautaires</i>	14	521	184
Recrutement de 12 088 enseignants contractuels au cycle de base1 dont 2 539 pour le franco arabe	Identification des besoins en enseignants contractuels			
	Centralisation des besoins			
	Organisation des tests de recrutement			
	Recrutement des enseignants contractuels	3000	4544	4544
	<i>dont Franco arabe</i>	755	696	1 088
Recrutement de 6 534 enseignants titulaires pour les postes de directeurs d'école	Elaboration du plan de recrutement			
	Identification des besoins			
	Organisation des tests de recrutement			
	Recrutement des directeurs d'écoles	1500	2517	2517
Révision des textes réglementant l'enseignement privé	Amendement des textes réglementaires			
	Validation des textes			
Organisation forum national sur la problématique du développement de l'enseignement privé	Elaboration des TDR du forum			
	Organisation du forum			
Adoption des textes réglementant les écoles communautaires	Adoption des textes réglementaires			
	Organisation de la table ronde			
	Elaboration et validation du plan d'actions			
Redéploiement des enseignants et encadreurs en surnombre	Elaboration des normes en matière de personnels des structures du MEN			
	Elaboration projets de textes fixant les normes			
	Signature des textes fixant les normes			
	Contrôle de l'application des normes			

VII. Programmation financière (en milliers de FCFA)

Actions	Activités	Unité	Qté	Coût	Coût total	Période		
			/ Nb	unitaire		2008	2009	2010
Total dépense de personnel					136 481 921	40 461 807	44 735 323	51 284 790
dont Salaires Enseignants Contractuels	salaire	salaire			64 243 120	18 890 847	21 555 573	23 796 699
dont Salaires Enseignants titulaires					72 238 801	21 570 960	23 179 750	27 488 091
Révision des textes réglementant l'enseignement privé	Atelier de validation des textes	atelier	1	4010	4010	4010		
Organisation d'un forum national sur la problématique du développement de l'enseignement privé	Organisation du forum	atelier	1	4570	4570	4570		
Adoption des textes réglementant les écoles communautaires	organisation de la table ronde	table rond	1	1000	1000	1000		
Total					136 491 501	40 471 387	44 735 323	51 284 790

Volet 2 : Infrastructures et Equipements Scolaires

I. Contexte et problèmes

Pour faire face aux besoins d'expansion du système et de remplacement des classes sous paillote, ainsi que ceux relatifs à l'amélioration de la qualité et de l'environnement pédagogique des structures d'enseignement et de formation. Il était prévu sur la période 2004-2007 :

- (i) la construction et l'équipement de 396 salles de classe pour les besoins de l'expansion du préscolaire ;
- (ii) La construction et l'équipement de 12 848 salles de classe en dur pour les besoins d'expansion du cycle de base 1 et le remplacement des classes sous paillotes ;
- (iii) La construction et l'équipement de 12 646 classes à structure métallique ;
- (iv) La réhabilitation de 3545 salles de classe du primaire et ;
- (v) La construction de 3000 blocs latrines.

Les réalisations du programme d'infrastructures et d'équipements scolaires se présente comme suit en 2006 :

- 2979 salles de classe construites et équipées, soit un taux de réalisation de 20,4% ;
- 180 salles de classe à structure métallique construites et équipées ;
- 561 latrines construites.

Le faible niveau de réalisation du programme d'infrastructures scolaires est en partie lié à l'insuffisance du financement au regard des besoins induits par l'expansion du système ; les ressources mobilisées sur la période ne permettant de construire que 4966 salles de classe. La performance du programme demeure faible car le taux d'exécution des financements mobilisés est de l'ordre de 60%.

Le faible niveau de réalisation de ce programme est lié à plusieurs facteurs :

- le non respect des termes des marchés, en particulier dans les délais de paiement et de livraison des travaux ;
- la mauvaise programmation de l'implantation des sites, due notamment à la non implication des structures déconcentrées du MEN qui ne sont pas consultées par certains intervenants lors du choix des sites d'implantation des constructions ;
- la mauvaise consolidation des budgets et plans de trésorerie qui déteint sur l'exécution des marchés (à travers le non paiement à temps des décomptes) ;

- la surcharge de travail des techniciens chargés du contrôle des travaux. En moyenne 35 chantiers par technicien, ce qui peut avoir un impact négatif sur la qualité des travaux.

II. Objectifs

L'objectif général visé sur la période est de doter l'éducation nationale en infrastructures de qualité et en quantité suffisante en vue d'améliorer les conditions d'étude des élèves.

De manière spécifique, il s'agira de :

- doter les établissements du cycle de base 1 et du préscolaire en infrastructures et mobiliers scolaires ;
- réhabiliter les salles de classe dégradées ;
- construire des latrines ;
- construire et équiper des secteurs pédagogiques ;
- mettre en place des infrastructures et équipements pour la DGENF ;

III. Stratégies opérationnelles

En fonction des partenaires et des financements, trois modalités de réalisations des travaux de construction et de réhabilitation des infrastructures sont mises en place :

- la maîtrise d'ouvrage assumée (MOA) où les travaux sont directement mis en œuvre par le MEN et le MU/H (financement BI et Programme Spécial) ;
- la maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) où les travaux sont confiés à des agences d'exécution et des bureaux d'études (cas de la NIGETIP) ;
- l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) où la maîtrise d'œuvre est assurée par un consultant (cas de KFW).

Pour les travaux exécutés en maîtrise d'ouvrage directe, la responsabilité incombe à la DIES pour les aspects liés à la préparation technique des dossiers (études architecturales, supervision des travaux et programmation) et aux DRIES en ce qui concerne les aspects liés à la mise en œuvre (adaptation des DAO, passation des marchés, suivi des travaux).

Pour les deux autres modalités de mise en œuvre, le MEN en tant que maître d'ouvrage se doit d'effectuer le contrôle/inspection/supervision nécessaire à la qualité des ouvrages.

IV. Programmation des infrastructures scolaires

	2008	2009	2010	TOTAL
Construction salles de classes :	4200	5 000	5 500	14 700
Préscolaire	300	300	400	1 000
CFCA	5			5
Primaire ERA dur	175			
Primaire dur	2790	3525	3825	10140
Primaire semi dur	1105	1175	1275	3555
Equipement Salles de classes :	4200	5000	5500	14 700
Primaire	4025	5000	5500	14 525
ERA	175			175
Réhabilitation de salles de classe :	630	630	630	1 890
Préscolaire	66	67	67	200
Primaire	564	563	563	1 690
Construction de blocs latrines :	1278	1278	1279	3 835
Préscolaire	278	278	279	835
Primaire	1000	1000	1000	3 000
Construction murs de clôture au préscolaire	150	150	150	450
Construction de bureaux magasins	1000	1000	1000	3 000
Construction des centres des ressources -non formel		3		3
Construction et équipement d'inspections	10	13	3	26
Préscolaire		1	1	2
Primaire	10	10		20
Non formel		2	2	4
Construction et équipement de secteurs pédagogiques	20	20	20	60
Construction de FEP	2	2	2	6
Construction magasins cantines	45	45	45	135
Mise en place des points d'eau	307	308	307	922

V. Programmation financière (en milliers de FCFA).

Activités	Unité	Qté /	Coût	Coût total	Période		
		Nb	unitaire		2 008	2 009	2 010
Construction salles de classes	Classe	14 700		76 830 000	22 755 000	25 737 500	28 337 500
Préscolaire	Classe	1 000	5500	5 500 000	1 650 000	1 650 000	2 200 000
CFCA	Classe	5	5500	27 500	27 500		
Primaire ERA dur	Classe	175	7500	1 312 500	1 312 500		
Spécialisé dur	Classe	40	5500	220 000	82 500	82 500	55 000
Primaire dur	Classe	10100	5500	55 550 000	15 262 500	19 305 000	20 982 500
Primaire semi dur	Classe	3555	4000	14 220 000	4 420 000	4 700 000	5 100 000
Equipement Salles de classes	Classe	14 700		12 643 750	3 718 750	4 250 000	4 675 000
Primaire (+ Spécialisé)	Classe	14 525	850	12 346 250	3 421 250	4 250 000	4 675 000
ERA	Classe	175	1700	297 500	297 500		
Réhabilitation de salles de classe	Classe	1 890		3 402 000	1 134 000	1 134 000	1 134 000
Préscolaire	Classe	200	1800	360 000	118 800	120 600	120 600
Primaire	Classe	1 690	1800	3 042 000	1 015 200	1 013 400	1 013 400
Construction de blocs latrines	latrine	3 835		4 602 000	1 533 600	1 533 600	1 534 800
Préscolaire	latrine	835	1200	1 002 000	333 600	333 600	334 800
Primaire	latrine	3 000	1200	3 600 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Construction murs de clôture au préscolaire	école	450	12000	5 400 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000
Construction de bureaux magasins	b mag	3 000	2500	7 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Construction centres de ressources -non formel	centre	3	5500	16 500		16 500	
Construction et équipement d'inspections	inspection	26		1 560 000	600 000	780 000	180 000
Préscolaire	inspection	2	60000	120 000		60 000	60 000
Primaire	inspection	20	60000	1 200 000	600 000	600 000	
Non formel	inspection	4	60000	240 000		120 000	120 000
Construction et équipement de secteurs pédagogiques	SP	60	22000	1 320 000	440 000	440 000	440 000
Construction de FEP	FEP	6	2750	16 500	5 500	5 500	5 500
Construction magasins cantines	Mag	135	2500	337 500	112 500	112 500	112 500
Mise en place des points d'eau	MAE	922	9000	8 298 000	2 763 000	2 772 000	2 763 000
Total				121 926 250	37 362 350	41 081 600	43 482 300
Imprévus pour hausse des prix (2%)				2 438 525	747 247	821 632	869 646
				124 364 775	38 109 597	41 903 232	44 351 946

**SOUS-COMPOSANTE 2 : STIMULATION DE LA
DEMANDE SOCIALE D'EDUCATION**

Volet 1 : Sensibilisation et mobilisation sociale

I. Contexte et problèmes

Deux contraintes majeures ont imposé la focalisation des activités du MEN pour la deuxième phase du PDDE sur l'amélioration de la demande :

- Une très forte centralisation du processus de programmation du développement du système. La programmation de la couverture du cycle de base 1 a été jusqu'ici effectuée par les structures centrales du MEN qui, en outre, ont en charge la détermination des besoins, notamment en matière de ressources humaines à allouer aux régions et sous régions. Une telle situation a pour conséquence la définition d'objectifs ne prenant pas en compte les réalités spécifiques des différentes zones et une mauvaise gestion des ressources humaines ;
- La focalisation de la stratégie de développement du secteur de manière trop restrictive sur le développement de l'offre en particulier le recrutement massif d'enseignants contractuels. Cette approche s'est avérée peu pertinente car, le recrutement massif d'enseignants ne s'est pas traduit en scolarisation effective et le rythme de croissance du système s'est ralenti ces quatre dernières années.

L'initiative du MEN pour la stimulation de la demande est fondée sur deux hypothèses majeures :

- (i) la qualité d'une programmation dépend de l'implication des acteurs à base dans l'identification des besoins, la définition des objectifs et des stratégies d'intervention. Il s'agira pour ce que du système éducatif de faire en sorte que l'expression des besoins en terme d'expansion du système émane du niveau local (COGES, commune, etc) et que le processus de programmation aille du niveau local au niveau national ;
- (ii) le développement de la scolarisation doit nécessairement reposer sur une articulation entre offre et demande. Cela suppose des stratégies pertinentes d'amélioration de la qualité de l'offre et de la stimulation de la demande.

II. Objectif

L'objectif visé par l'initiative « relever le défi de l'accès » est de contribuer significativement à l'amélioration de la couverture du cycle de base 1.

De manière spécifique, il s'agira de :

- porter le Taux Brut d'Admission (TBA) de 65,3% en 2007 à 86% en 2010 ;
- porter le Taux Brut de Scolarisation (TBS) de 57,1% en 2007 à 76% en 2010 ;
- réduire les disparités filles-garçons en portant la proportion des filles de 41% en 2007 à 48% en 2010 ;
- réduire les disparités entre les régions en portant le TBS de la zone rural de 54% en 2007 à 75% en 2010.

III. Stratégie opérationnelle

Pour l'atteinte des objectifs ci-dessus énoncés, les stratégies suivantes seront développées :

- la responsabilisation des structures locales (équipes pédagogiques des écoles, COGES, AME) dans les activités de mobilisation sociale pour la scolarisation notamment des filles ;
- une plus forte implication des structures locales et des communes dans la planification du développement de l'éducation au niveau de leurs localités.

IV. Contenu du volet

Les principales actions programmées dans le cadre de l'initiative sont les suivantes :

Action 1. Réduction des frais d'inscription au préscolaire

Le coût relativement élevé des frais d'inscription dans les structures d'éducation de la petite enfance (6 000F CFA) apparaît comme un frein au développement de ce sous secteur.

L'option retenue est la réduction à 2000 FCFA des frais d'inscription afin de démocratiser l'accès à ces structures.

Action 2. Sensibilisation des parents et associations pour personnes handicapées

Il s'agit de mener auprès des populations et des organisations pour personnes handicapées des actions de sensibilisation en faveur de l'éducation spécialisée en utilisant tous les canaux de communication appropriés.

La DEB1 élaborera en ce sens un guide de sensibilisation. Elle impliquera des personnes ressources et autres leaders d'opinion tels que : la chefferie traditionnelle, les marabouts, les associations de personnes handicapées, etc.

Des publi-reportages seront montés et des témoignages de handicapés ayant réussi à l'école recueillis pour supporter les activités de sensibilisation

Action 3 : Elaboration des Plans d'Actions Locaux

Au début de chaque année scolaire, les structures locales (équipes pédagogiques des écoles, COGES, AME) devront établir un diagnostic de la situation de la scolarisation dans leurs localités, définir des objectifs en terme de recrutement des élèves notamment les filles et élaborer un plan d'action pour l'atteinte de ces objectifs. Les directions scolaires et les COGES sont comptables de l'atteinte des objectifs fixés. Cette démarche permet d'établir des objectifs annuels de scolarisation à l'échelle du village, de la commune, du département, de la région et au plan national.

Pour appuyer les structures locales dans le processus d'élaboration des plans d'actions locaux, des questionnaires et des outils de programmation seront développés par la Direction de l'Enseignement de Base, la Direction de la Promotion de la Scolarisation des Filles et la Cellule pour la Promotion des COGES. Un programme de formation des structures locales sera développé selon le processus suivant : (i) les structures centrales assureront la formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques à l'élaboration, à l'exploitation d'outils d'enquête et à la conception et à l'utilisation des instruments de planification ; (ii) les encadreurs au niveau local assureront la formation de deux responsables de structure par localité (le directeur d'école et un membre du COGES).

Action 4. Mise en œuvre des Plans d'Actions Locaux

Les structures locales sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'actions locaux. Ils devront dans ce cadre, identifier les stratégies et actions à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs visés en terme de scolarisation notamment des filles. Les plans d'actions locaux doivent privilégier des actions ne nécessitant pas la mobilisation des ressources financières en mettant l'accent sur la sensibilisation de proximité des parents d'élèves et des activités de plaidoyer au près des leader d'opinion. Le directeur d'école et le président du COGES sont comptables de la mise en œuvre des PAL. Les responsables des secteurs pédagogiques sont chargés de la supervision de la mise en œuvre des PAL et de l'appui/conseil aux structures.

Action 5. Définition des besoins de la localité

A la fin de l'année scolaire, sur la base d'une évaluation d'impact des activités programmées dans le plan d'actions, les responsables des structures locales (Directeurs d'écoles, présidents des COGES), détermineront les niveaux attendus en terme de scolarisation et les besoins induits en matière d'infrastructures, d'intrants pédagogiques et de personnel enseignant. Les besoins des localités sont transmises au niveau du secteur pédagogique, de l'inspection et centralisés au niveau de la DREN. Ceux-ci synthétisent les données au niveau de la région, puis les transmettent au niveau de la DSI pour exploitation.

Pour les village non dotés d'établissements scolaires, le chef secteur pédagogique et le maire sont responsables de l'élaboration du plan d'action et de la mise en œuvre des actions y relatives. Le responsable du secteur pédagogique doit faire en sorte que le plan d'actions local de la commune comporte toujours un volet promotion de la scolarisation.

La détermination des besoins pour la création de nouvelles écoles sera faite par le conseil communal de l'éducation, qui les transmet aux Conseils Départemental et Régional de l'Education (CRE). Le CRE centralise les besoins de la région et les transmet au MEN.

V. Attributions et obligations des acteurs

Acteurs	Attributions	Responsabilités
Réduction des frais d'inscription au préscolaire		
DEB1	Mise en œuvre de la politique de promotion de l'enseignement préscolaire	- Elaboration du texte fixant les frais d'inscription dans les établissements du préscolaire publics; - Vulgarisation du texte.
MEN	Conception et mise en œuvre de la politique nationale d'éducation	- Signature de l'arrêté fixant les frais d'inscription dans les établissements du préscolaire publics
Sensibilisation des parents et associations pour personnes handicapées		
DEB1	Mise en œuvre de la politique de promotion de l'enseignement spécialisé	- Elaboration du guide et des supports de sensibilisation ; - Organisation des actions de sensibilisation.
La mise en place d'un dispositif de stimulation de la demande sociale d'éducation		
DGEB	Mise en œuvre de la politique de promotion de l'enseignement du cycle de base 1	- Coordination de l'élaboration des outils par les directions centrales (DEB1, DPSF, CP/COGES) ; - Coordination de la formation des encadreurs pédagogiques du terrain à l'utilisation des outils.
IEB	Gestion des établissements du cycle de base 1 au niveau déconcentré	- supervision de la formation des acteurs locaux.
CP	Gestion des secteurs pédagogiques	- Formation des acteurs locaux ; - Suivi de la mise en œuvre des plans d'actions.
- Elaboration des Plans d'Actions Locaux		
ETN (DEB1/DP SF/ CP COGES)	Pilotage national de l'initiative	- Elaboration des questionnaires types pour les analyses diagnostiques et des outils de programmation ; - Formation des IEB et CP à l'élaboration et à l'exploitation des outils d'enquête ; - Formation des IEB et CP à la conception et à l'utilisation des outils de programmation.
IEB/ CP	Pilotage et suivi local de l'initiative	- Formation des acteurs locaux (équipe pédagogique et COGES) à l'élaboration et à l'exploitation des outils d'enquête ; - Formation des acteurs locaux (équipe pédagogique et COGES) à la conception et à l'utilisation des outils de programmation.
Directeur d'école / Pt COGES	Conception et mise en œuvre de l'initiative	- Réalisation des enquêtes diagnostiques ; - Elaboration des plans d'actions.
- Mise en oeuvre des Plans d'Actions Locaux		

Directeur d'école / Pnt COGES	Conception et mise en œuvre de l'initiative	- Mise en œuvre des activités programmées dans le PAL ; - Suivi et évaluation de l'exécution des activités.
CP	Pilotage et suivi local de l'initiative	- Supervision de la mise en œuvre des PAL ; - Appui conseil aux structures locales.
- Définition des besoins de la localité		
Directeur d'école / Président COGES	Conception et mise en œuvre de l'initiative	- Détermination des objectifs annuels en terme de scolarisation ; - Détermination des besoins (infrastructures, intrants pédagogiques, personnel enseignant) ; - Transmission du rapport à la hiérarchie
Maire/CP	Pilotage et suivi local de l'initiative	- Elaboration du plan local de développement de l'éducation ; - Détermination des besoins de création de nouvelles écoles
IEB/CSRE	Coordination de l'initiative au niveau départemental	- Centralisation des besoins ; - Elaboration du plan annuel de développement de l'éducation du départemental
DREN/CR E	Coordination de l'initiative au niveau régional	- Centralisation des besoins ; - Elaboration du plan annuel de développement de l'éducation de la région.
MEN	Pilotage de l'initiative au niveau national	- Centralisation des besoins ; - intégration des besoins dans le plan national de développement de l'éducation

VI. Programmation physique des activités

Actions	Activités	Période		
		2008	2009	2010
Réduction des frais d'inscription au préscolaire	Elaboration d'un texte fixant les frais d'inscription dans les établissements préscolaires publics			
	Signature de l'arrêté fixant les frais d'inscription dans les établissements préscolaires publics			
Sensibilisation des parents et associations pour personnes handicapées	Elaboration d'un guide et de supports de sensibilisation			
	Organisation des campagnes de sensibilisation			
Elaboration des Plans d'Actions Locaux	Elaboration des outils de collecte et de planification			
	Formation des IEB et CP			
	Formation des directeurs d'écoles et responsables des COGES			
	Elaboration des plans d'actions locaux			
Mise en oeuvre des Plans d'Actions Locaux	Organisation des activités de mise en œuvre des PAL			
	Evaluation d'impact des activités réalisées.			
	Suivi de la mise œuvre des plans d'actions			
Définition des besoins de la localité	Détermination des objectifs en terme de scolarisation			
	Définition des besoins (infrastructures, intrants pédagogiques, personnel enseignant).			

VII. Programmation financière (en milliers de FCFA).

Actions	Activités	Unité	Qté/ Nbre	Coût unitaire	Coût total	Période		
						2 008	2 009	2 010
Elaboration des Plans d'Actions Locaux	Reproduction des outils de collecte et de planification	page	72000	0,05	3 600	3 000	300	300
	Formation des IEB et CP	part	340	25	8 500	8 500		
	Formation des directeurs d'écoles	part	11000	8	88 000	80 000	4 000	4 000
Sous total 1					100 100	91 500	4 300	4 300
Mise en oeuvre des Plans d'Actions Locaux	Suivi de la mise oeuvre des plans d'actions par les SP	écoles	31500	1	31 500	10 000	10 500	11 000
Sous total 2					31 500	10 000	10 500	11 000
Sensibilisation des parents et associations pour personnes handicapées	Réalisation d'un documentaire	document	1	1500	1 500	1 500		
	publication du documentaire	pub	10	150	1 500	1 500		
	Organisation des campagnes de sensibilisation	atelier	8	821	6 568	6 568		
Sous total 3					9 568	9 568	-	-
Total général					141 168	111 068	14 800	15 300

Volet 2. Promotion de la scolarisation des filles

I. Contexte et problèmes

En 2003 à la veille de la mise du PDDE, le taux brut de scolarisation des filles était estimé à 36,5% contre 54,2% pour les garçons soit un écart de 17,7 points pourcentage. C'est pour réduire ces disparités que ce programme a retenu comme option prioritaire la stimulation de la demande sociale d'éducation chez les filles. Vingt trois départements ayant les taux bruts de scolarisation des filles les plus faibles ont été retenus comme zones d'intervention prioritaires.

En 2006, après trois années de mise en œuvre du programme on observe la persistance des disparités de genre. Ainsi, le TBS des filles est de 44% contre 63% pour les garçons. L'écart entre garçons et filles a été constant sur toute la période (environ 19 points).

Dans les zones d'intervention prioritaires, le taux brut de scolarisation moyen des filles est de 36% soit un écart de 8 points pourcentage par rapport à la moyenne nationale. Le département ayant le TBS des filles le plus bas présente un écart de 18 points pourcentage par rapport à la moyenne nationale des filles.

La persistance de cette disparité est due au fait que les activités programmées pour cette sous composante, de part leur couverture géographique et le montant des ressources mobilisées ne pouvaient permettre de participer de manière significative à l'atteinte des objectifs visés en matière de scolarisation des filles y compris dans les zones prioritaires.

II. Objectif du volet

L'objectif général du volet est de participer à l'amélioration de la scolarisation des filles par des interventions ciblées dans les zones présentant les taux les plus faibles.

De manière spécifique, il s'agit de :

- porter le TBA moyen des filles dans les zones d'intervention prioritaires de 36% en 2006 à 73% en 2010 ;
- porter le TBS des filles dans ces zones de 32% en 2006 à 69,2% en 2010.

III. Stratégies opérationnelles

Pour l'atteinte des objectifs visés, les stratégies suivantes seront développées :

- **la focalisation du programme de scolarisation des filles sur des activités à réaliser à l'échelon local par une plus grande responsabilisation des équipes pédagogiques et des COGES.**
- **le recrutement de femmes enseignantes en milieu rural en vue de promouvoir la scolarisation des filles.** En effet, la femme enseignante peut, d'une part représenter un modèle social de référence pour les filles et d'autre part influencer positivement les mères dans la prise de décision relativement à l'inscription des filles à l'école. Des mesures incitatives seront prises en vue de favoriser le recrutement des femmes enseignantes.
- **La mise en place de mesures incitatives en faveur des mères :**

Il s'agit de réduire les coûts directs et d'opportunité qu'occasionne la scolarisation des filles par la subvention aux AGR en faveur des femmes.

La mise en œuvre de ces stratégies se traduira par la conduite de plusieurs actions prioritaires.

IV. Contenu du volet

Action 1 : Organisation de campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles.

Un plan de communication pour la promotion de la scolarisation des filles a été élaboré et validé par le MEN. Les acteurs chargés de sa mise en œuvre seront formés en techniques de communication.

Un consultant sera recruté pour la production des modules et pour la formation des acteurs chargés des campagnes de sensibilisation au niveau national et régional. Les points focaux SCOFI au niveau régional assureront la formation des points focaux des différentes IEB qui à leur tour démultiplieront cette formation aux membres des COGES. Les activités de sensibilisation de proximité seront assurées par les COGES.

Des messages en français et en langues nationales seront conçus et diffusés à travers les médias nationaux. Des supports de sensibilisation (pagnes, Tee shirt, posters et auto collants SCOFI) seront produits pour accompagner la campagne.

La supervision des campagnes de sensibilisation sera assurée par la DPSF.

Action 2 : Appui aux activités de scolarisation des filles au niveau local

Il s'agira de renforcer les capacités des COGES des 23 Zones d'Intervention Prioritaires (ZIP) en mettant à leur disposition des outils nécessaires pour l'identification des besoins en matière de scolarisation des filles et la planification des interventions. Les outils pour le diagnostic des besoins et l'élaboration des plans d'actions seront élaborés au niveau national. La DPSF assurera la formation des responsables des Secteurs Pédagogiques (SP) des ZIP et les points focaux SCOFI. Les chefs SP formeront à leur tour les directeurs d'écoles et les membres des COGES. Les directeurs d'écoles et les responsables des COGES seront chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'actions de l'école.

Les chefs SP assureront le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions en relation avec les points focaux SCOFI.

Une évaluation annuelle d'impact sera réalisée au niveau de chaque commune.

Action 3 : Mise en place des mesures incitatives en faveur des élèves filles (dotation des écoles en fournitures scolaires destinées prioritairement aux filles).

Action 4 : formation des enseignants en approche genre et en pédagogie de remédiation et système d'organisation du soutien pédagogique aux élèves en difficultés scolaires (tutorat).

Action 5: Mise en place des mesures incitatives en faveur des femmes enseignantes servant en milieu rural.

Il s'agit de créer pour les femmes enseignantes, un environnement motivant susceptible de les attirer à exercer en milieu rural et d'améliorer leurs conditions de travail. Ainsi, il est prévu la dotation des enseignantes des ZIP en kits composés de matériels mobiliers et d'ustensiles. Ces mesures incitatives peuvent exercer une influence sur la scolarisation des filles.

Action 6: Mise en place des mesures incitatives en faveur des mères d'élèves

Les entraves à la scolarisation des filles proviennent en partie des mères qui résistent à inscrire leurs filles du fait des coûts d'opportunité occasionnés par la scolarisation des filles. Pour réduire ces coûts d'opportunité, il est prévu un appui aux mères d'élèves pour la réalisation d'activités génératrices de revenus. La nature des activités à mettre en place sera déterminée par les Associations des Mères d'Elèves et/ou les groupements féminins.

Action 7 : Renforcement des capacités des structures centrales (DPSF) et déconcentrées (DREN, IEB et SP) ayant en charge de la promotion de la scolarisation des filles.

Pour permettre aux structures en charge de la promotion de la scolarisation des filles d'assurer le suivi, la supervision et l'évaluation des activités de promotion de la scolarisation des filles, il est prévu un programme de renforcement des capacités. Ce programme comprendra des activités de formation, des voyages d'études et la dotation des structures en matériels et équipements.

NB : Zones d'interventions prioritaires (ZIP)

Au regard des indicateurs et des statistiques disponibles, les zones suivantes seront retenues comme zones d'interventions prioritaires (ZIP) ; il s'agit de :

		TBS		TBA
DREN	IEB	Ens	Filles	Filles
Agadez	Tchiro	48,4	26	35,3
Diffa	Mainé	37,1	34,5	44,5
Dosso	Boboye	43,5	35,2	41,8
	Loga	61,3	48,1	49,6
	Gaya	57,1	42,8	44,0
Maradi	Dakoro	49,7	34	55,6
	Madarounfa	55,2	41,1	53,3
	Maradi Com	46,8	42,2	38,8
	Mayahi	54	38,9	41,0
Tahoua	Guidan Roundji	70,8	53,4	70,6
	Konni	46,5	30,4	36,4
	Bouza	47,6	29,7	35,6
	Illela	55,5	36,4	65,2
	Keita	49,9	35,7	45,3
Tillabéri	Madaoua	43,1	29,8	38,1
	Filingué	47,3	36,8	47,1
	Ouallam	46,3	43,3	47,5
Zinder	Tera	41,1	36,9	48,3
	Mirriah	37,4	31	39,9
	Tanout	46,1	38,8	43,2
	Magaria	36,6	30	43,1
	Gouré	37,8	34,4	43,2
	Matamey	39,8	32	33,1
Total Moyenne zone		48	36%	44,8
National		53,5	44	51,0

Source : Données statistiques 2006, MEN.

Ainsi au total 23 départements situés dans 7 des 8 régions du pays ont besoin d'une intervention dans le domaine de la promotion de la scolarisation des filles, soit à cause de leur TBS filles faible (c'est-à-dire inférieure à la moyenne nationale qui est de 44% en 2005-2006) soit à cause de grands écarts entre le TBS des garçons et celui des filles (écarts supérieurs à la moyenne nationale qui est de 19% pour la même année).

V. Attributions et obligations des acteurs

Acteurs	Attributions	Responsabilités
Organisation de campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles.		
DPSF	Promotion de la scolarisation des filles	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des TDR pour le recrutement du consultant chargé de la formation des acteurs - Formation des acteurs au niveau national et régional - Conception et diffusion des messages et des supports de sensibilisation - Supervision des campagnes de sensibilisation
Points focaux SCOFI	Mise en œuvre des activités de scolarisation des filles au niveau déconcentré	Formation des membres des COGES
Appui aux activités de scolarisation des filles au niveau local		
DPSF	Promotion de la scolarisation des filles	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration des outils de diagnostic et de planification ; - formation des responsables des secteurs pédagogiques et des points focaux SCOFI ; - organisation des évaluations d'impact.
CP	Promotion de la scolarisation des filles au niveau déconcentré	<ul style="list-style-type: none"> - formation des directeurs d'écoles et des membres des COGES ; - suivi de la mise en œuvre des plans d'actions
Directeurs d'écoles (tutorat).	Promotion de la scolarisation des filles au niveau local	élaboration et mise en œuvre des PAL en collaboration avec les COGES.
Mise en place des mesures incitatives en faveur des élèves filles (dotation des écoles en fournitures scolaires destinées prioritairement aux filles).		
DPSF	Promotion de la scolarisation des filles	<ul style="list-style-type: none"> - définition du contenu du kit ; - identification des besoins.
DRFM	Gestion des ressources financières et matérielles du MEN	-élaboration des DAO ;

		-acquisition et mise en place des fournitures.
formation des enseignants en approche genre et en pédagogie de remédiation et système d'organisation du soutien pédagogique aux élèves en difficultés scolaires (tutorat)		
DPSF	Promotion de la scolarisation des filles	-reproduction des modules. -formation des enseignants et encadreurs.
Mise en place des mesures incitatives en faveur des femmes enseignantes servant en milieu rural.		
DPSF	Promotion de la scolarisation des filles	- identification des besoins ; - définition du kit ;
DRFM	Gestion des ressources financières et matérielles du MEN	acquisition et mise à disposition des kits
Mise en place des mesures incitatives en faveur des mères d'élèves		
DPSF	Promotion de la scolarisation des filles	- identification des activités et du montant des subventions ; - formation à la gestion des AGR
DRFM	Gestion des ressources financières et matérielles du MEN	Mise en place des subventions
Renforcement des capacités des structures centrales (DPSF) et déconcentrées (DREN, IEB et SP) ayant en charge de la promotion de la scolarisation des filles.		
DPSF	Promotion de la scolarisation des filles	Supervision des activités
Points focaux SCOFI	Mise en œuvre des activités de scolarisation des filles au niveau déconcentré	Suivi des activités

VI. Programmation physique des activités

Actions	Activités	Période		
		2008	2009	2010
Organisation de campagnes de sensibilisation en faveur de la scolarisation des filles	Atelier national de validation du plan de communication			
	Elaboration et validation des modules de formation en techniques de communication			
	Formation des acteurs au niveau central et régional			
	Formation des points focaux SCOFI			
	Formation des animateurs locaux (COGES, Directions scolaire)			
	Conception des messages en français et en langues nationales			
	Diffusion des messages			
	Confection des supports et outils de sensibilisation (pagnes SCOFI, tee-shirts, posters et autocollants)			
	Missions de terrain pour les actions de sensibilisation			
Appui aux activités de scolarisation des filles au niveau local	Elaboration des outils pour la planification des interventions			
	Formation des encadreurs pédagogiques et points focaux SCOFI à la conception et à la mise en œuvre des PAL			
	Formation des membres des COGES et des directeurs d'écoles à l'élaboration et à la mise en œuvre des PAL			

	Appui à la mise en œuvre des PAL			
Mise en place des mesures incitatives en faveur des élèves filles (dotation des écoles en fournitures scolaires destinées prioritairement aux filles).	Définition du kit			
	Identification des besoins			
	Acquisition et mise en place des fournitures			
Formation des enseignants en approche genre et en pédagogie de remédiation et système d'organisation du soutien pédagogique aux élèves en difficultés scolaires (tutorat).	Reproduction des modules			
	Formation des encadreurs			
	Formation des enseignants			
Mise en place des mesures incitatives en faveur des femmes enseignantes servant en milieu rural	Détermination des besoins			
	Dotation de kits aux enseignantes des ZIP			
	Actions de communication relativement à cette approche			
Mise en place des mesures incitatives en faveur des mères d'élèves	Dynamisation et formation des membres des AME en AGR dans les écoles cibles			
	Appui aux AME pour la conduite des AGR dans les écoles cibles			
	Suivi de proximité des activités SCOFI par les IEB			
	Supervisions conjointes des activités par la DPSF et les DREN			

VII. Programmation financière (en milliers De FCFA)

Action/activités	Eléments constitutifs de l'activité	unité	Quantité	CU	Coût total	Répartition des coûts par année		
						2008	2009	2010
Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication efficace en faveur de la scolarisation des filles	Atelier de validation du plan de communication	Atelier	1	4 500	4 500	4 500	-	-
	Elaboration et validation des modules de formation en techniques de communication	Module	1	3 000	3 000	3 000	-	-
	Formation des formateurs du niveau central	Personnes formées	16	187,5	3 000	3 000	-	-
	Formation des formateurs du niveau régional et sous-régional	Personnes formées	178	62,5	11 125	11 125		
	Formation des animateurs locaux	Personnes formées et formateurs	7 800	30	234 000	117 000	58 500	58 500
	Conception des messages en français et en langues nationales	Messages	40	300	12 000	6 000	-	6 000
	Diffusion des messages	Diffusions des messages	200	150	30 000	15 000	7 500	7 500
	Confection des supports et outils de sensibilisation (pagnes scofi, tee-shirts, posters)	- pagnes scofi - tee-shirts - posters	22 500	2,5	56 250	20 000	18 250	18 000

	posters et autocollants)	- autocollants						
	Missions de terrain pour les actions de sensibilisation	- Appui aux COGES	2 600	15	39 000	19 500	9 750	9 750
		-Missions régionales et départementales	21	2 000	42 000	14 000	14 000	14 000
		-Missions supervision DPSF	3	6 000	18 000	6 000	6 000	6 000
	Sous total 1				452 875	219 125	114 000	119 750
Elaboration et mise en œuvre des plans d'action locaux (PAL) en faveur de la scolarisation des filles	Formation des encadreurs pédagogiques et points focaux SCOFI	Personnes formées	178	62,5	11125	11125		
	Formation des membres des COGES des écoles cibles	Personnes formées	7800	29	226200	113100	56550	56550
	Appui à la mise en œuvre des PAL dans les écoles cibles	Ecoles appuyées	2 600	300	780000	390000	195000	195000
	Sous total 2				1017325	514225	251550	251550
Mise en place des mesures incitatives en faveur des élèves	Acquisition et mise en place des fournitures	écoles	2600	96	249600	124800	62400	62400
	Attribution des prix aux filles au niveau national	Fille	600	125	75000	25000	25000	25000

filles (dotation des écoles en fournitures scolaires destinées prioritairement aux filles).	Attribution des prix aux filles au niveau communal	commune	450	250	112500	37500	37500	37500
	Sous total 3				437100	187300	124900	124900
Formation des enseignants en approche genre et en pédagogie de remédiation et système d'organisation du soutien pédagogique aux élèves en difficultés scolaires (tutorat).	Formation des encadreurs	Encadreur	178	156	27768	27768		
	Formation des enseignants	enseignant	15600	46	717600	358800	179400	179400
	Sous total 4				745368	386568	179400	179400
Mise en place des mesures incitatives en faveur des femmes enseignantes servant en milieu rural.	Actions de communication relativement à cette approche	Campagnes de communication menées	3	4 000	12 000	4 000	4 000	4 000
	Dotation en kits	Kit	960	253	242880	80960	80960	80960
	Sous total 5				254 880	84 960	84 960	84 960
Mise en place des mesures incitatives en faveur des mères d'élèves notamment à travers l'implantation des moulins à grain et autres AGR.	Mise en place et/ou dynamisation des AME des écoles cibles	AME mises en place ou dynamisées	2 600	25	65000	32500	16250	16250
	Formation des membres des AME en AGR	Membres d'AME formées	7 800	33	257400	128700	64350	64350
	Appui aux AME pour la conduite des AGR dans les écoles cibles	AME appuyées	2 600	250	650000	325000	162500	162500

	Sous total 6				972400	486200	243100	243100
Renforcement des capacités des structures centrales (DPSF) et déconcentrées (DREN et IEB) à travers des formations, des voyages d'études, autres appuis en matériel et équipements	Voyages d'études au plan interne ou externe	Voyages d'études organisés	9	4 500	40500	13500	13500	13500
	Voyages d'études au plan interne ou externe	Voyages d'études organisés	9	4 500	40500	13500	13500	13500
	Formations des cadres du niveau central et déconcentré	Formations données	6	6 000	36000	24000	6000	6000
	Sous total 7				117000	51000	33000	33000
Suivi de proximité, supervision et évaluation des activités de promotion de la scolarisation des filles.	Suivi de proximité des activités SCOFI par les IEB	Missions de suivi effectuées	207	750	155250	51750	51750	51750
	Supervisions conjointes des activités par la DPSF et les DREN	Missions de supervision ou de suivi-évaluation effectuées	9	10 150	91350	30450	30450	30450
	Suivi-évaluation du tutorat	Missions de suivi-évaluation effectuées	9	29 150	262350	87450	87450	87450
	Sous total 8				508950	169650	169650	169650
Total général					4 505 898	2 099 028	1 200 560	1 206 310

SOUS PROGRAMME 2 : EDUCATION NON FORMELLE

Sous-composante : Programmes d'alphabétisation et de formation des adultes

I. Contexte et problèmes

Dans la 1^{ère} phase de mise en œuvre du PDDE, il était programmé l'alphabétisation de 360 000 adultes dont 65% de femmes. Au terme de ce programme, le nombre d'inscrits dans les centres d'alphabétisation est estimé à 189 076 adultes dont 119 819 femmes (63,4% des effectifs).

Au regard des résultats enregistrés, le sous programme a réalisé des avancées significatives bien que les objectifs visés n'aient pas été atteints. La non atteinte des objectifs visés est liée à certaines contraintes objectives notamment l'insuffisance des ressources mobilisées et le manque de synergie dans la mise en œuvre des interventions.

II. Objectifs de la sous-composante

- Assurer l'alphabétisation de 180 000 adultes dont 117 000 femmes à travers les centres d'alphabétisation ;
- Diversifier l'offre d'éducation non formelle pour assurer l'encadrement de 43 665 jeunes et adultes à travers des programmes spécifiques.

III. Stratégies opérationnelles

Pour l'atteinte de ces objectifs, les stratégies suivantes seront développées :

- (i) l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation non formelle et du plan d'actions pour le développement du sous secteur ;
- (ii) l'amélioration de la mobilisation des ressources par la mise en place d'un fonds d'appui à l'éducation non formelle ;
- (iii) la dynamisation des tables de concertation pour assurer une plus grande cohérence et une coordination des interventions.

IV. Contenu de la sous composante

Action 1. La dynamisation des structures de concertation en ENF.

La dynamisation du cadre et des tables régionales de concertation est un impératif. Ils constituent des outils de communication entre partenaires et permettent d'harmoniser les interventions.

Action 2. Alphabétisation de 212 348 adultes dont 138 025 femmes dans les centres d'alphabétisation

L'exécution de ce programme se fera par des opérateurs privés. La DPAFA aura en charge l'identification des besoins et la planification annuelle de l'implantation des centres. Les comités régionaux de sélection établissent la liste des opérateurs éligibles et la transmettent au comité national de sélection qui sera chargé du choix définitif des opérateurs. Une entente contractuelle est signée entre le MEN et le représentant de l'opérateur.

Le suivi de proximité et l'évaluation sont assurés par les structures déconcentrées de la DGENF. La supervision des interventions est assurée par la DFSE.

Action 3. Mise en place d'un programme d'alphabétisation des femmes à travers 600 groupements comptant 15000 membres

Ce programme vise à alphabétiser 15000 femmes à travers les groupements féminins. Il s'appuiera sur les AGR développées par les femmes. Une subvention de 250 000 FCFA sera allouée par groupement et 1800 responsables (3 par groupement) seront formés à la gestion des AGR.

La DPAFA en début de campagne devra organiser des activités de sensibilisation visant l'identification ou la mise en place des groupements féminins désirant mettre en place des centres d'alphabétisation.

Des modules de formation seront élaborés en prenant en compte les caractéristiques et besoins des différents groupements. Les inspections d'éducation non formelle seront chargées d'assurer la formation des alphabétiseurs et la supervision des centres.

Action 4. Mise en place d'un programme d'alphabétisation à travers les caractères arabes harmonisés (ajami) pour la formation de 9000 adultes dont 5850 femmes.

Il s'agit de former 9000 adultes à travers les caractères arabes harmonisées dans des centres répartis sur toute l'étendue du territoire. Cinq langues (fulfulde, hausa, kanuri, tamajaq et sonrai - zarma) ont été retenues.

Compte tenu de la spécificité de ce programme et de l'insuffisance d'opérateurs privés intervenant dans le domaine, son exécution sera assurée par les structures centrales et déconcentrées de la DGENF.

Cinq modules seront élaborés par la DPAFA pour la formation des alphabétiseurs. Les structures déconcentrées de la DGENF seront chargées du suivi de la mise en œuvre du programme.

Action 5. Alphabétisation de 30.000 membres de COGES

Pour améliorer la gestion du système éducatif, le MEN a institué dans tous les établissements scolaires des COGES. Compte tenu de l'importance des attributions dévolues à ces comités (gestion des biens meubles et immeubles de l'école, suivi de l'assiduité des enseignants, participation à l'élaboration des plans d'actions de l'école etc.) la nécessité s'impose de leur proposer un programme d'alphabétisation fonctionnelle pour améliorer leurs prestations.

Au total, 1000 alphabétiseurs seront recrutés pour la formation de 30.000 membres des COGES (trois par COGES) existants sur l'ensemble du territoire du Niger. Les modules de formation seront élaborés par la DPAFA en collaboration avec la CP COGES. Les opérateurs privés seront chargés du recrutement et de la formation des alphabétiseurs.

Action 6. Alphabétisation de 165 ouvriers et artisans en apprentissage par alternance.

Bien que la professionnalisation des petits métiers soit reconnue comme étant un des moyens de décollage du développement économique, la formation qui est donnée aux artisans et ouvriers de la place ne permet guère à ces derniers d'être à la hauteur des tâches qui leur sont confiées car ne sachant pas lire et écrire. Pour pallier cet état de fait, un programme d'alphabétisation sera conçu et mis en place en collaboration avec la DFPT en vue de la formation par alternance de 165 déscolarisés et non scolarisés inscrits dans 3 centres éducatifs de la CUN pour les sections de plomberie, mécanique et maroquinerie.

Action 7. Elaboration et mise en place d'un programme d'alphabétisation pour élus locaux.

A l'intention de la catégorie des adultes élus locaux (non scolarisés ou déscolarisés), un programme national intégral d'alphabétisation sera élaboré et

mis en œuvre pour assurer leur alphabétisation dans des centres de regroupement au niveau régional.

V. Attributions et obligations des acteurs

Acteurs	Attributions	Responsabilités
Dynamisation des structures de concertation en enf		
DDMP	Mobilisation sociale pour la promotion de l'enf	<ul style="list-style-type: none"> - élaboration des textes règlementant le fonctionnement du cadre et des tables régionales de concertation ; - organisation des rencontres du cadre et des tables de concertation.
Alphabétisation de 212 348 adultes dont 138 025 femmes dans les centres d'alphabétisation		
DPAFA	Planification et programmation des activités d'alphabétisation	- identification des besoins et planification de l'implantation des centres.
Comités Régionaux de sélection (DRENA)	Présélection des projets des opérateurs	- sélection et transmission à la DGENF de la liste des opérateurs éligibles.
Comité National de Sélection (DGENF)	Sélection des opérateurs	- désignation des opérateurs retenus
DGENF	Etablissement des contrats	- signature des ententes contractuelles avec les opérateurs.
IDENF/ICENF	Suivi-évaluation des interventions	- contrôle de qualité des activités des centres d'alphabétisation.
DFSE	Suivi et évaluation des activités d'enf	<ul style="list-style-type: none"> - supervision des interventions ; - évaluation des programmes.
Mise en place d'un programme d'alphabétisation de 15000 membres de groupements féminins		
DDMP	Mobilisation sociale pour la promotion de l'enf	- sensibilisation du public cible.
DPAFA	Planification et programmation des activités d'alphabétisation	<ul style="list-style-type: none"> - identification ou mise en place des groupements féminins ; - élaboration des modules de formation en gestion des AGR ; - élaboration des programmes d'alphabétisation.
IDENF/ICENF	Suivi-évaluation des interventions	<ul style="list-style-type: none"> - formation des animateurs en gestion des AGR ; - formation des alphabétiseurs au programme.
DFSE	Suivi et évaluation des activités d'enf	<ul style="list-style-type: none"> - supervision des interventions ; - évaluation du programme.
Mise en place d'un programme d'alphabétisation à travers les caractères arabes harmonisés (ajami) pour la formation de 9000 adultes dont 5850 femmes		
DDMP	Mobilisation sociale pour la promotion de l'enf	- sensibilisation du public cible.

DPAFA	Planification et programmation des activités d'alphabétisation	- élaboration du programme dans 5 langues d'alphabétisation ; - identification des sites d'implantation des centres Ajami.
IDENF/ICENF	Formation et Suivi-évaluation des interventions	- formation des alphabétiseurs du programme Ajami. ; - suivi et évaluation des activités de formation.
DFSE	Suivi et évaluation des activités d'enf	- supervision des interventions ; - évaluation du programme.
Alphabétisation de 30 000 membres de COGES		
DPAFA	Planification et programmation des activités d'alphabétisation	- élaboration des modules de formation ; - identification des sites d'implantation des centres.
Opérateurs Privés	Mise en œuvre du programme	- recrutement et formation des alphabétiseurs ;
IDENF/ICENF	Suivi-évaluation des interventions	- suivi et contrôle de qualité des activités de formation.
DFSE	Suivi et évaluation des activités d'enf	- supervision des interventions ; - évaluation du programme.
Alphabétisation de 165 ouvriers et artisans en apprentissage par alternance		
DDMP	Mobilisation sociale pour la promotion de l'enf	- sensibilisation du public cible.
DPAFA	Planification et programmation des activités d'alphabétisation	- élaboration des modules de formation ; - identification des sites d'implantation des centres ;
IDENF/ICENF	Formation et suivi-évaluation des interventions	- formation des alphabétiseurs - suivi et contrôle de qualité des activités de formation.
DFSE	Suivi et évaluation des activités d'enf	- supervision des interventions ; - évaluation du programme.
Elaboration et mise en place d'un programme d'alphabétisation pour élus locaux		
DDMP	Mobilisation sociale pour la promotion de l'enf	- sensibilisation du public cible.
DPAFA	Planification et programmation des activités d'alphabétisation	- élaboration des modules de formation ; - identification des sites d'implantation des centres ;
IDENF/ICENF	Formation et suivi-évaluation des interventions	- formation des alphabétiseurs - suivi et contrôle de qualité des activités de formation.
DFSE	Suivi et évaluation des activités d'enf	- supervision des interventions ; - évaluation du programme.

VI. Programmation physique des activités

Actions	Activités	Période		
		2008	2009	2010
Dynamisation des structures de concertation en enf	Elaboration des textes réglementant le cadre et les tables de concertation			
	Validation des textes			
	Organisation des rencontres de concertation (fonctionnement)			
Alphabétisation de 212 348 adultes dont 138 025 femmes dans les centres d'alphabétisation	Nombre d'adultes à former	61282	70782	80282
	Planification de l'implantation des centres	2 043	2 359	2 676
	Sélection des opérateurs éligibles par les régions			
	Choix définitif des opérateurs par le Comité National			
	Signatures des contrats			
	Financement des opérateurs			
	Suivi des centres au niveau régional	3	3	3
	Supervision des centres au niveau national	2	2	2
Mise en place d'un programme d'alphabétisation de 15000 membres de groupements féminins	Organisation des activités de sensibilisation			
	Formation des responsables à la gestion des AGR	600	600	600
	Subvention aux groupements	200	200	200
	Identification et mise en place des groupements	200	200	200
	Elaboration des modules de formation			
	Formation des alphabétiseurs	200	200	200
	Prise en charge des alphabétiseurs	200	200	200
	Supervision et suivi des centres	2	2	2
Mise en place d'un programme d'alphabétisation à travers les caractères arabes harmonisés	Sensibilisation des populations et recrutement des alphabétiseurs			
	Elaboration des modules de formation			
	Nombre d'adultes à former	2 500	3 000	3 500

(ajami) pour la formation de 9000 adultes dont 5850 femmes	Nombre de centres	83	100	117
	Formation des alphabétiseurs	83	100	117
	Prise en charge des alphabétiseurs	83	100	117
	Supervision et suivi des centres			
Alphabétisation de 30 000 membres de COGES	Identification des centres de regroupement			
	Elaboration des modules			
	Formation de 30 000 membres de COGES	27000	1500	1500
	Nombre de centres	900	50	50
	Recrutement des opérateurs			
	Prise en charge des opérateurs			
	Supervision et suivi des centres	2	2	2
Alphabétisation de 165 ouvriers et artisans en apprentissage par alternance	Elaboration des modules de formation			
	Nombre d'apprenants	45	60	60
	Recrutement et formation des alphabétiseurs	6	6	6
	Supervision et suivi des centres	2	2	2
Elaboration et mise en place d'un programme d'alphabétisation pour élus locaux	Identification du nombre de bénéficiaires			
	Elaboration des modules			
	Fonctionnement des centres			
	Prise en charge des alphabétisés			
	Evaluation externe du programme			

VII. Programmation financière (en milliers de FCFA)

Actions	Activités	Unité	Qté/Nbre	Coût unitaire	Coût total	Répartition des coûts par année:		
						2008	2009	2010
Dynamisation des structures de concertation en enf	Atelier de Validation des textes							
	Reproduction des textes réglementaires (draft)	doc	80	2,5	200	200		
	Prise en charge des participants non résidents	part	80	20	1600	1600		
	Transport participants non résidents	part	80	15	1200	1200		
	Prise en charge participants résidents	part	80	5	800	800		
	Pause café	part	320	1	320	320		
	Location salle	salle	2	100	200	200		
	Reproduction des documents validés	doc	100	3,5	350	350		
	Sous total 1				4670	4670		
	Organisation de 3 rencontres du cadre de concertation							
	Prise en charge des participants non résidents	part	240	20	4800	1600	1600	1600
	Transport participants non résidents	part	240	15	3600	1200	1200	1200
	Prise en charge participants résidents	part	240	5	1200	400	400	400
	Pause café	part	960	1	960	320	320	320
	Location salle	salle	6	100	600	200	200	200
Sous total 2				11160	3720	3720	3720	
Alphabétisation de 212 348 adultes dont 138 025	Financement des opérateurs	centre	7078	400	2 831 200	817 200	943 600	1 070 400
	Suivi des centres au niveau régional	mission	6	300	1 800		600	600

femmes dans les centres d'alphabétisation						600		
	Supervision des centres au niveau national	mission	3	4375	13 125	4 375	4 375	4 375
	Sous total 4				2 846 125	822 175	948 575	1 075 375
Mise en place d'un programme d'alphabétisation de 15000 membres de groupements féminins	Appui aux IDENF pour l'organisation des activités de sensibilisation	mission	141	160	22560	7520	7520	7520
	Sous total 5				22560	7520	7520	7520
	Formation de 1800 responsables à la gestion des AGR							
	Elaboration des modules de formation	mod	3	25	75	75		
	Prise en charge des participantes	Atelier	3	33060	33060	11020	11020	11020
	Subvention aux groupements	groupe	600	250	150000	50000	50000	50000
	Sous total 6				183135	61095	61020	61020
	Supports pédagogiques des centres	kit	600	5	3000	1000	1000	1000
	Prise en charge des formateurs et alphabétiseurs	Atelier	1	17400	17400	5800	5800	5800
	Prime des alphabétiseurs	alph	600	8,335	5001	1667	1667	1667
	Sous total 7				25401	8467	8467	8467
	Suivi des centres (IDENF)	mission	8	457,5	3660	1220	1220	1220
	Supervision niveau central	mission	2	935	1870	623	623	624
	Sous total 8				5530	1843	1843	1844
Mise en place d'un programme d'alphabétisation à travers les caractères arabes harmonisés (ajami)	Appui aux IDENF pour l'organisation des activités de sensibilisation							
	Sensibilisation de terrain	mission	47	160	7520	2506	2507	2507
	Sous total 9				7520	2506	2507	2507
	Formation des alphabétiseurs							

pour la formation de 9000 adultes dont 5850 femmes	Supports pédagogiques des centres	kit	60	75	4500	1500	1500	1500
	Prise en charge des formateurs	Atelier	3	1400	4 200	1 400	1 400	1 400
	Formation des alphabétiseurs	Atelier	3	1381	4 143	1 381	1 381	1 381
	Prime des alphabétiseurs	alph	60	125	7 500	2 500	2 500	2 500
	Sous total 10				20 343	6 781	6 781	6 781
	Suivi des centres	mission	8	457,5	3 660	1 220	1 220	1 220
	Supervision niveau central	mission	2	695	1 390	463	463	463
	Sous total 11				5050	1683	1683	1684
Alphabétisation de 30 000 membres de COGES	Elaboration des modules	mod	12	25	300	100	100	100
	Prise en charge des opérateurs	opérat	1000	250	250000	225000	12500	12500
	Suivi des centres	mission	3	3660	10980	3660	3660	3660
	Supervision niveau central	mission	3	1390	4170	1390	1390	1390
	Sous total 12				265450	230150	17650	17650
Elaboration et mise en place d'un programme d'alphabétisation pour élus locaux	Equipement des centres	kit	47	360	16920	16920		
	Elaboration des modules	mod	4	25	100	100		
	Reproduction des modules	mod	9600	1	9600	9600		
	Prise en charge des formateurs	Atelier	47	200	9400	9400		
	Prise en charge des alphabétisés	Appr	72000	1	72000	72000		
	Evaluation externe du programme	évaluation	1	1	6000	6000		
	Sous total 13				114020	114020	0	0
Total général					3 485 563	1 256 163	1 051 299	1 178 501

Budget total de la composante accès (en milliers de FCFA).

Sous composants	Volet	Répartition des coûts par année:			Coût total
		2008	2009	2010	
Amélioration de l'offre d'éducation du cycle de base 1	Recrutement et gestion du personnel enseignant	40 471 387	44 735 323	51 284 790	136 491 500
	Infrastructures et Equipements Scolaires	38 109 597	41 903 232	44 351 946	124 364 775
Stimulation de la demande sociale d'éducation	Sensibilisation et mobilisation sociale	111068	14800	15300	141168
	Promotion de la scolarisation des filles	2 099 028	1 200 560	1 206 310	4 505 898
Education non formelle	Programmes d'alphabétisation et de formation des adultes	1 256 163	1051299	1178501	3 485 963
TOTAL GENERAL		82 047 243	88 905 214	98 036 847	268 989 304

